

QUESTION 57

QU'INTERDIT LE DEUXIÈME COMMANDEMENT?

Réponse : Le second commandement défend *a*; l'utilisation des images pour rendre un culte à Dieu ainsi que *b*; tout autre moyen que Celui-ci n'a pas prescrit à ce sujet dans sa Parole.

- a* Deutéronome 4.15-19 : « Puisque vous n'avez vu aucune figure le jour où l'Éternel vous parla du milieu du feu, à Horeb, veillez attentivement sur vos âmes, de peur que vous ne vous corrompiez et que vous ne fassiez une image taillée, une représentation de quelque idole, la figure d'un homme ou d'une femme, la figure d'un animal qui soit sur la terre, la figure d'un oiseau qui vole dans les cieux, la figure d'une bête qui rampe sur le sol, la figure d'un poisson qui vive dans les eaux au-dessus de la terre. Veille sur ton âme, de peur que, levant les yeux vers le ciel, et voyant le soleil, la lune et les étoiles, toute l'armée des cieux, tu ne sois entraîné à te prosterner en leur présence et à leur rendre un culte; ce sont des choses que l'Éternel ton Dieu a données en partage à tous les peuples, sous le ciel tout entier. »

Exode 32.5, 8 : « Lorsque Aaron vit cela, il bâtit un autel devant lui, et il s'écria : Demain il y aura fête en l'honneur de l'Éternel! »; « Ils se sont promptement écartés de la voie que je leur avait prescrite; ils se sont fait un veau en métal fondu, ils se sont prosternés devant lui, ils lui ont offert des sacrifices, et ils ont dit : Israël! voici ton dieu, qui t'a fait sortir du pays d'Égypte. »

- b* Deutéronome 12.31-32 : « Tu n'agiras pas ainsi à l'égard de l'Éternel, ton Dieu; car elles servaient leurs dieux en faisant toutes les abominations qui sont odieuses à l'Éternel, et même elles brûlaient au feu leurs fils et leurs filles en l'honneur de leurs dieux. Vous observerez et vous mettrez en pratique toutes les choses que je vous ordonne; vous n'y ajouterez rien, et vous n'en retrancherez rien. »